

MIGRATION

Mauvais bulletin pour l'Europe

Avec un objectif atteint à 21 %, l'UE n'arrivera pas à accueillir les 98 000 migrants prévus pour septembre 2017. La Hongrie et la Pologne risquent des sanctions.

● Marie-Laure MATHOT

La Commission européenne montre le gros doigt à la Hongrie, la Pologne et la République Tchèque. En cause : leur refus d'accueillir des réfugiés arrivés sur les côtes grecques et italiennes comme prévu dans l'accord de relocalisation prévu en 2015. « La Commission a décidé d'engager des procédures d'infraction contre ces trois États membres », annonce-t-elle. Autrement dit, la Commission européenne envoie une lettre à ces trois pays leur demandant d'appliquer l'accord. S'ils refusent, cela peut aller devant la Cour de justice de l'Union européenne (UE) et conduire à de lourdes sanctions financières.

Mais ces procédures prennent du temps et Dimitris Avramopoulos, le commissaire européen chargé de la migration, préférerait que les trois États reviennent sur leur décision.

C'est que la position de la Pologne, de la Hongrie et de la République tchèque tire l'Union européenne vers le bas dans ses résultats de la relocalisation qui ne sont déjà pas mirobolants : sur

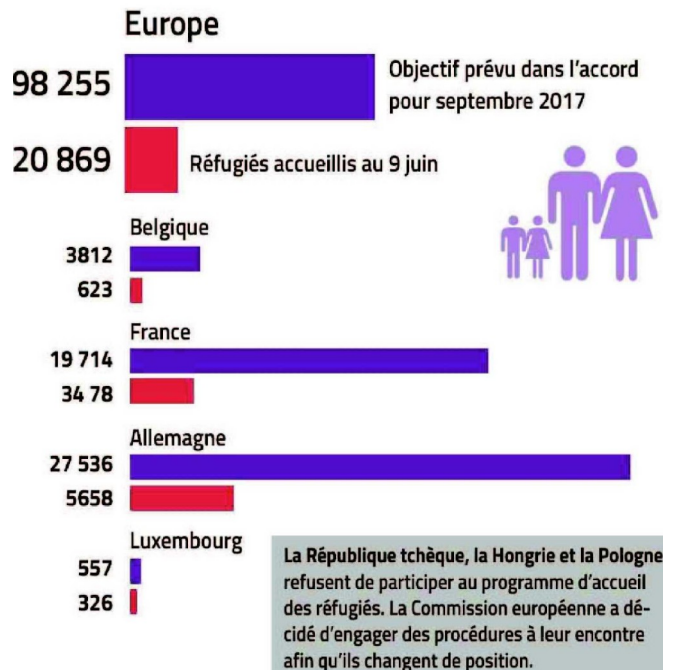
les 98 255 demandeurs d'asile qui devaient être relocalisés pour septembre 2017, seuls 20 869 l'étaient au 9 juin. Loin des 160 000 migrants à relocaliser au total.

La relo... quoi ?

Ces objectifs avaient été fixés en septembre 2015, au plus fort de la crise, quand des milliers de migrants affluaient sur les îles grecques et en Italie. Le but est et de faire venir les migrants qui ont le profil pour recevoir l'asile de manière légale dans les autres pays de l'Europe, Grèce.

Le haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés, Filippo Grandi, s'est dit déçu par la lenteur des relocalisations. « *Seulement quelques pays d'Europe – la Grèce, l'Italie aux frontières, l'Allemagne, la Suède ou l'Australie (...) – ont assumé une grande partie de la responsabilité. Si l'Europe, une union de pays riches, n'est pas capable de partager cette responsabilité, comment pouvons-nous dire au reste du monde qu'il doit accueillir des réfugiés ?* », s'est-il interrogé en soulignant que 90 % des réfugiés se trouvent dans des pays pauvres. ■

Demandeurs d'asile relocalisés depuis l'Italie et la Grèce vers d'autres pays européens



Relocalisation : pas de bons élèves

Si la Hongrie, la Pologne et la République Tchèque sont les rebelles de la classe, les autres sont loin d'être des élèves modèles pour autant. L'Allemagne et la Suède qui ont pourtant accueilli le plus grand nombre de demandeurs d'asile sur leur territoire en dehors de cet accord sont loin d'avoir atteint leur objectif : 5 658 sur 27 536

pour l'Allemagne, 228 sur 3 766 pour la Suède. Chez nous, la Belgique a accueilli 623 demandeurs d'asile sur les 3 812 prévus, « soit 16 % de son engagement » a réagi le CNCD11.11.11 qui donne une note de 2/10 à en matière de solidarité à la Belgique qui « se doit de réagir et de respecter ses engagements européens ».

M.-I.M.